



NOTIFICATION ANNUELLE SUR L'AUTORISATION  
À LA DIVULGATION D'INFORMATIONS  
POUR OBTENIR DES REMBOURSEMENTS MEDICAID

Le Département de l'Éducation peut recevoir des fonds supplémentaires pour certains des services fournis aux élèves titulaires d'un Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Plan - IEP), comme votre enfant. Pour que nos écoles puissent obtenir ce financement, vous avez auparavant signé une autorisation pour que les (1) services fédéraux et d'État chargés des programmes Medicaid puissent accéder à des données à caractère personnel du dossier d'éducation spécialisée de votre enfant relatives à ses évaluations, à ses programmes et aux services fournis, et pour que celles-ci leur soient transmises ; et (2) pour permettre l'accès aux prestations Medicaid de votre enfant afin de payer ces services. Cette lettre de notification annuelle a pour objectif de vous rappeler qu'en signant cette autorisation, vous avez compris et accepté que le Département de l'Éducation de la Ville de New York puisse accéder aux prestations publiques ou à l'assurance de votre enfant pour payer les services d'éducation spécialisée fournis à votre enfant ou en son nom.

Merci de nous aider à garantir que nos écoles publiques reçoivent autant de financement que possible pour les soutiens essentiels fournis à nos élèves.

--

**Quelles informations sur mon enfant seront transmises aux services fédéraux et d'État chargés des programmes Medicaid ?**

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYC DOE) communiquera les informations sur les évaluations et les services d'éducation spécialisée fournis à votre enfant. Ces informations peuvent inclure l'IEP, des notes sur ses progrès, le relevé de ses présences, les évaluations, ainsi que d'autres documents et informations sur ses évaluations et les services qui lui sont fournis.

**Y a-t-il des frais pour moi ou ma famille ?**

Aucun frais pour vous ou votre famille. Aucune dépense, aucun frais, aucun paiement ne vous sera demandé pour les services fournis. Les services dispensés à votre enfant à l'école et en dehors de l'école ne seront pas affectés. Si votre famille bénéficie des prestations de Medicaid, votre couverture actuelle ne sera pas affectée (annulée ou réduite) et les services fournis à votre famille ne seront touchés d'aucune façon en cas d'accès aux prestations de Medicaid. Il ne vous sera pas demandé de souscrire à Medicaid pour que votre enfant puisse bénéficier des services indiqués dans son IEP. Vous ne risquez pas de perdre vos droits pour l'exonération des frais des soins à domicile ou au sein de la communauté, le cas échéant, qui dépendent de vos dépenses totales de santé.

**Puis-je changer ma décision concernant l'accès aux informations de mon enfant et les demandes de remboursements par le NYC DOE auprès des programmes Medicaid et retirer mon autorisation ?**

Oui, vous pouvez à tout moment revenir sur votre autorisation. Pour ce faire, contactez l'école de votre enfant et demandez à remplir un nouveau formulaire d'autorisation pour Medicaid. Le NYC DOE doit continuer à fournir gratuitement une éducation spécialisée et des services à votre enfant, même si vous retirez votre autorisation à une date ultérieure.